

**Direction de la solidarité
et de la cohésion sociale
Service de la petite enfance**

Tél. 03 20 02 49 32
Fax: 03 20 02 13 15

DECISION

DEC/2024/PE/9

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de « LES PTITS MUSCLES » représenté par Monsieur Henry LEFEVRE, gérant, une convention pour des ateliers de motricité auprès des enfants, aux dates ci-dessous, à La Ruche, à la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des écoles à Hem.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé avec Henry LEFEVRE, gérant de « LES PTITS MUSCLES » 56, rue Norbert Segard - 59510 - Hem, une convention d'intervention pour des ateliers motricité, le :

- Jeudi 14 mars 2024, à 9h30
- Jeudi 6 juin 2024, à 9h30
- Jeudi 26 septembre 2024, à 9h 30

Les dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation auprès de Monsieur Henry Lefevre.

ARTICLE 2 : Le coût de la prestation s'élève à 420 € TTC. (Quatre cent vingt euros) En raison de la crise sanitaire et d'annonces gouvernementales, le prestataire sera payé uniquement sur intervention faite et la convention pourra être annulée sans frais

ARTICLE 3 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait à Hem le

24 JAN. 2024

Francis VERCAMER
Maire de Hem
Vice-président de la MEL